

Soft Landing Systems (SLS)

Fiche thématique

L'essentiel en bref

- Les Soft Landing Systems (SLS) sont constitués d'une ou plusieurs couches de **coussins, matelas ou tapis**. Remplis d'air ou de polystyrène, ces éléments sont destinés à amortir les chutes depuis une hauteur limitée.
- Les SLS peuvent être utilisés pour une **hauteur de chute maximale de 3,0 m**.
- L'utilisation de SLS sur un chantier peut convenir lorsqu'il n'est pas possible de recourir pour des raisons techniques à un garde-corps périphérique, à un filet de sécurité ou à un échafaudage de retenue.

Conditions d'utilisation

- La hauteur de chute maximale depuis un poste de travail jusqu'au bord supérieur d'un SLS ne doit pas dépasser celle spécifiée dans les **indications du fabricant du SLS** et sera jamais supérieure à 3,0 m.
- L'utilisation d'un SLS n'est autorisée que s'il est **techniquement impossible ou plus dangereux de recourir à un garde-corps périphérique ou à un filet de sécurité**.
- Une notice de montage et d'utilisation doit toujours être disponible pour le SLS et ce dernier doit toujours être mis en œuvre conformément à cette notice.

Dangers lors de l'utilisation de SLS

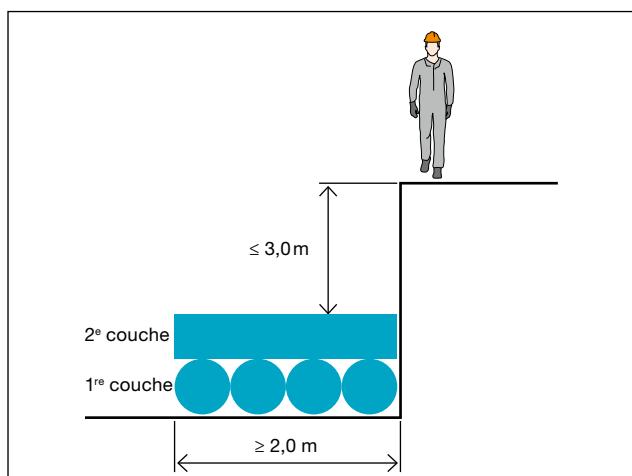
Lors de la planification, du montage et de l'utilisation d'un SLS, il faut tenir compte des dangers ci-dessous qui peuvent résulter de l'utilisation de cette protection contre les chutes:

- impact entre les différents éléments de système lorsqu'il est impossible de sécuriser les joints inhérents au système (le cas échéant il faut p. ex. recouvrir les joints d'une bâche)
- chute à côté du SLS
- objets se trouvant sur le SLS
- éléments insuffisamment remplis
- déchirement ou éclatement des éléments lors de l'impact
- endommagement par des objets pointus ou tranchants
- exposition à des travaux thermiques (p. ex. soudage, travaux à la meule)
- chute due à un sol insuffisamment résistant ou à une ouverture dans le sol sous le SLS

Les Soft Landing Systems (SLS) sont autorisés comme mesure de protection pour amortir les chutes d'une hauteur maximale de 3,0 m (mesuré à partir du bord supérieur du SLS).



1 SLS parfaitement ajusté dans un local, avec recouvrement des joints.



2 Schéma d'un SLS.



Mesures de protection lors de la planification

- Toujours utiliser le SLS conformément à sa destination et selon les indications du fabricant.
- Effectuer une planification du travail spécifique pour l'utilisation du SLS.
- S'assurer que le système est approprié à la situation. Élaborer un plan ou un schéma montrant précisément les surfaces du SLS utilisées.
- S'assurer que la surface d'appui est suffisamment résistante (au moins 2,0 kN/m²).
- Instruire le personnel sur l'utilisation sûre du SLS.

Mesures de protection lors du montage

- En cas de structure multicouche (2 couches max.), superposer les éléments en couches croisées.
- **Avant le montage du SLS, s'assurer que la surface d'appui est exempte d'objets tranchants, pointus ou pouvant endommager la protection.**
- Caler parfaitement le SLS contre les éléments porteurs (p. ex. murs).
- S'assurer que les tapis, matelas et coussins ne peuvent pas se déplacer les uns par rapport aux autres lors de l'impact (en les reliant selon les indications du fabricant ou en les installant de manière qu'ils soient solidaires).
- Le cas échéant, sécuriser aussi le bord du SLS contre les éventuels risques de chute du SLS.

Mesures de protection pendant le travail

- Ne commencer les travaux qu'une fois le SLS complètement installé.
- S'assurer régulièrement que le système est toujours suffisamment rempli d'air ou de polystyrène.
- Éviter tout perçement ou autre endommagement du système.
- Éloigner les objets, éléments de construction et outils pointus.
- Enlever immédiatement tous les outils, éléments de construction ou autres objets qui chutent sur le SLS.

Mesures de protection pour le stockage

- Stocker les éléments du système conformément aux indications du fabricant.
- Éloigner les substances chimiques pouvant endommager le système (p. ex. substances corrosives).

Bases légales

OTConst	Art. 22, 23, 27, 29
OPA	Art. 24, 32a, 32b

Points à contrôler avant d'autoriser l'accès aux zones de travail situées au-dessus d'un SLS

- Le SLS a-t-il été planifié et est-il utilisé en tenant compte des indications du fabricant?
 - Au moins une personne instruite sur l'utilisation sûre du SLS est-elle présente sur le lieu de travail?
 - Le SLS est-il délimité par des éléments de construction résistants ou les coussins et matelas sont-ils attachés à l'arrière dans la zone du bord libre?
 - La surface d'appui est-elle nettoyée et exempte d'objets pointus et d'éléments de construction?
 - Lors du contrôle visuel, le SLS est-il en parfait état (usure, déchirures, etc.)?
 - Les tapis/coussins sont-ils suffisamment remplis selon les indications du fabricant?
 - Les différents éléments du SLS sont reliés entre eux sur la surface?
 - Le SLS dépasse-t-il d'au moins 2,0 m les bords des éventuelles zones à risque de chute libre?
 - Le SLS est-il installé au moins 2,0 m en dessous d'éléments de construction saillants ou est-il délimité par un mur porteur situé en dessous?
 - Les éléments de construction ou les outils qui tombent sur le SLS sont-ils toujours enlevés immédiatement?
 - L'accès aux zones de travail au-dessus du SLS fait-il l'objet d'une autorisation claire avant le début des travaux?
 - Les SLS sont-ils toujours vérifiés et, le cas échéant, remplacés après avoir amorti la chute de personnes ou d'objets d'un poids supérieur à 20 kg?
- Ce n'est qu'ensuite qu'il sera possible de reprendre le travail.



Informations complémentaires

- Protection contre les chutes lors des coffrages de dalle,
www.suva.ch/coffragedalle
- Fiche thématique «Exigences de sécurité relatives aux filets de sécurité»,
www.suva.ch/33001.f
- Fiche thématique «Garde-corps périphériques»,
www.suva.ch/33017.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment,
tél. 058 411 12 12, bereich.bau@suva.ch